



CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Cuarnens, le 8 octobre 2026

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de la commune de Cuarnens

Séance du jeudi 8 octobre 2026

Présidence : M. M. Raphaël Goy Président

Le Conseil Général décide :

Vu le préavis municipal no 04/2026

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,

Considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

**D'accepter la Délégation de compétences à la Municipalité Législature
2026-2031**

Ainsi délibéré en séance du jeudi 8 octobre 2026

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :



La Secrétaire :



CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Cuarnens, le 8 octobre 2026

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de la commune de Cuarnens

Séance du jeudi 8 octobre 2026

Présidence : M. M. Raphaël Goy Président

Le Conseil Général décide :

Vu le préavis municipal no 05/2026

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,

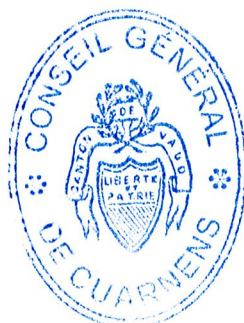
Considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

**D'accepter la Demande d'augmentation de la rémunération des membres
de la Municipalité**

Ainsi délibéré en séance du jeudi 8 octobre 2026

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :



La Secrétaire :



CONSEIL GÉNÉRAL
CUARNENS

Cuarnens, le 8 octobre 2026

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de la commune de Cuarnens

Séance du jeudi 8 octobre 2026

Présidence : M. M. Raphaël Goy Président

Le Conseil Général décide :

Vu le préavis municipal no 06/2026

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,

Considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

D'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Ainsi délibéré en séance du jeudi 8 octobre 2026

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :



La Secrétaire :



CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Cuarnens, le 8 octobre 2026

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de la commune de Cuarnens

Séance du jeudi 8 octobre 2026

Présidence : M. M. Raphaël Goy Président

Le Conseil Général décide :

Vu le préavis municipal no 07/2026

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,

Considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

D'accepter l'Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Ainsi délibéré en séance du jeudi 8 octobre 2026

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :



La Secrétaire :